



Sugères, le 07 décembre 2025

BAREME TARIFAI RE ANCRA 2026

Le Conseil d'Administration de l'ANCRA du Cheval de Race Auvergne a fixé le barème tarifaire ci-dessous pour l'année 2026. Ces éléments ont été inscrits au budget prévisionnel 2026 de l'ANCRA, et présentés aux adhérents lors de l'Assemblée Générale du 07 décembre 2025.

1/ ADHESION à l'ANCRA

Adhésion standard : 30 euros

2/ INSCRIPTION AU STUD BOOK (ou LI VRE GENEALOGIQUE) au titre de l'ascendance

Il a été demandé à l'IFCE de prélever 40 euros par naissance pour la prestation d'inscription au Stud Book (ou au Livre Généalogique) et cela dès le 1^{er} janvier 2024. Ce montant sera ensuite rétrocédé à l'ANCRA.

Pour encadrer cela, un nouvel article (l'article 12) a été ajouté sur le Règlement de Stud Book : « *A partir des naissances 2024, l'inscription des produits au stud-book du cheval Auvergne se fera à titre onéreux au profit de l'ANCRA, selon un barème établi chaque année par le conseil d'administration. Le non-paiement entraîne de facto la non-inscription du produit au stud-book du cheval Auvergne. Ce produit pourra être inscrit ultérieurement moyennant un droit d'inscription réévalué.* »

Déclaration naissance / Prestation d'inscription au <u>stud book</u> (ou au livre généalogique) (Prélevé par l'IFCE puis rétrocéder à l'ANCRA)	40 euros
---	----------

3/ COMMISSION NATIONALE D'APPROBATION

Présentation pour inscription à titre initial	(mâle ou femelles)	50 euros
Inscription à titre initial	(mâle ou femelle)	150 euros
Présentation d'un candidat étalon pour approbation	(prélevé 1 seule fois si déjà provisoire)	50 euros
Approbation d'un étalon provisoire	(prélevé 1 seule fois si déjà provisoire)	50 euros
Approbation d'un étalon définitif	(y compris si préalablement provisoire)	150 euros

Cout de la présentation en Commission Nationale d'Approbation :

- Une somme de 50 euros par cheval présenté sera exigible par la commission auprès du propriétaire avant la présentation du cheval. En cas de non-paiement, l'équidé ne sera pas examiné et donc ne pourra pas prétendre à son inscription à Titre Initial ou à l'Approbation pour produire dans la race pour les candidats étalons.
- Seule exception : les étalons approuvés provisoirement pour produire dans la race l'année en cours sont exemptés du versement de cette somme de 50 euros.
- N.B. : une somme de 50€ (et non 100€) sera exigible pour un entier présenté à la fois pour une Inscription à Titre Initial et pour une Approbation pour produire dans la race Auvergne

Cout de l'inscription au Stud Book (ou Livre Généalogique) de la Race Auvergne :

- Inscription à Titre Initial : dans le cas d'une réponse favorable de la commission, une somme de 150 euros par cheval Inscrit à Titre Initial sera exigible par la commission auprès du propriétaire après la présentation du cheval. En cas de non-paiement, l'équidé ne sera finalement pas inscrit à Titre Initial et ne figurera donc pas au Livre Généalogique de la Race Auvergne.
- Approbation Etalon : dans le cas d'une réponse favorable de la commission, une somme de 50 euros pour une approbation provisoire ou de 150 euros pour une approbation définitive pour produire dans la Race Auvergne sera exigible par la commission auprès du propriétaire après la présentation du cheval. En cas de non-paiement, l'équidé ne sera finalement pas inscrit au répertoire des Etalons approuvés à produire dans la Race Auvergne, et par conséquent, ses produits ne seront pas admis dans la race au titre de l'ascendance.